

Fièvre hémorragique de Crimée-Congo – cas en Europe

Au cours des trois derniers mois (mai à juillet), quatre cas de fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) ont été signalés en Europe. Le virus responsable de la maladie (virus de la FHCC) est transmis par une morsure de tique ou par contact direct avec du sang ou des tissus provenant de tiques, d'humains et d'animaux infectés. Plus de 80 % des cas sont asymptomatiques ou bénins, mais la maladie peut aussi être très grave, avec un taux de mortalité de 30 % chez les patients hospitalisés. Deux personnes ont été infectées par une morsure de tique en Espagne, dans la province de Salamanque. Ceci n'est pas inattendu, car il y avait déjà eu des cas dans cette région, où plus de 70 % des animaux ont des anticorps contre le virus. Par ailleurs, deux cas ont été rapportés en Grèce, dans la région de Thessalie, où il n'y avait jusqu'alors eu aucune indication d'une circulation du virus. Le premier cas était un agriculteur, probablement infecté par une morsure de tique, tandis que le second cas était un professionnel de santé ayant pris soin de la première personne. Aucun cas de CCHF n'a encore été enregistré en Belgique. Plus d'informations sur la maladie sont disponibles [ici](#).

Vibrioses – risque accru dans les eaux côtières

Au début de l'été, l'ECDC a communiqué sur [le risque saisonnier d'infections par des bactéries *Vibrio*](#). Il ne s'agit pas de *Vibrio cholerae* O1 ou O139, les agents responsables du choléra épidémique, mais d'espèces responsables de ce que l'on appelle les vibrions non cholériques (VNC), telles que *V. vulnificus*, *V. parahaemolyticus* et *V. cholerae* non O1/O139. Ces bactéries vivent naturellement dans les eaux côtières saumâtres, en particulier à des températures élevées et à faible teneur en sel. Les espèces *Vibrio* sont souvent présentes en été dans la mer Baltique (faible teneur en sel). Étant donné que la température de l'eau de mer augmente dans toute l'Europe en raison du changement climatique, on s'attend à ce que *Vibrio* se propage vers d'autres zones côtières. En Belgique, une [étude](#) réalisée en 2021 par le [Centre National de Référence](#) a montré que *Vibrio* est présent dans les eaux récréatives, en particulier dans le nord du pays (notamment les eaux côtières). Le [Vibrio Map Viewer](#) de l'ECDC utilise des données satellitaires sur la température et la salinité de la surface de la mer pour évaluer la compatibilité de l'environnement pour les espèces *Vibrio* et donner un aperçu des risques potentiels dans différents pays. Bien que les infections à *Vibrio* restent relativement rares en Europe, plusieurs pays nordiques bordant la mer Baltique ont signalé une augmentation de cas ces dernières années. Ce phénomène a été particulièrement marqué lors des étés avec de longues vagues de chaleur et des températures de l'eau plus élevées, comme en 2018, où 445 cas ont été signalés, soit plus de trois fois la moyenne annuelle entre 2014 et 2017. Les bactéries *Vibrio* peuvent provoquer d'une part des infections alimentaires liées à la consommation de crustacés contaminés crus ou insuffisamment cuits et, d'autre part, des infections de l'oreille, des infections de plaies ou, dans les cas graves, une fasciite nécrosante ou une septicémie après avoir nagé dans des eaux contenant de grandes quantités de *Vibrio*. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui souffrent d'une maladie hépatique chronique sont plus vulnérables.

Botulisme – cas iatrogènes liés à des procédures cosmétiques au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le Health Security Agency (UKHSA) a émis une alerte concernant des [cas de botulisme survenus après des procédures esthétiques](#) utilisant de la toxine botulique. Entre le 4 juin et le 14 juillet 2025, 38 cas de botulisme iatrogène ont été signalés. Les investigations semblent pointer vers un produit de type Botox, sans licence. Les réactions signalées après l'utilisation de ce produit étaient des difficultés à avaler, un ralentissement de la parole et des difficultés respiratoires. L'UKHSA demande aux cliniciens d'être vigilants afin que les patients puissent recevoir un traitement approprié, y compris un antitoxine. Tout cas de [botulisme](#) doit être [déclaré](#) en Belgique.

Fièvre du Nil occidental – saison en Europe

Depuis le début de l'année 2025, et au 23 juillet, [trois pays européens](#) ont enregistré des cas humains d'infection par le virus du Nil occidental (VNO) : la Grèce (6 cas confirmés, 1 cas probable), l'Italie (17 cas confirmés) et la Roumanie (1 cas confirmé). Du point de vue vétérinaire, deux foyers de VNO chez les équidés et trois foyers chez les oiseaux ont été signalés en Allemagne, Italie et Hongrie. Le nombre de foyers chez les oiseaux et les équidés signalés au cours de cette première période est inférieur à la moyenne mensuelle des foyers pour la même période (calculée sur base des données de 2015 à 2024). Au cours de la même période en 2024, 16 foyers avaient été signalés. Les trois pays avaient également signalé des foyers de VNO chez les oiseaux et/ou les équidés en 2024 et au cours des années précédentes, ce qui indique une activité endémique du VNO dans ces régions. Une infection par le virus du Nil occidental doit être [déclarée](#) si elle est acquise sur le territoire européen. Le diagnostic peut être fait au [Centre National de Référence pour les arbovirus](#).

Dengue et chikungunya – cas autochtones en Europe

Depuis le début de l'année 2025 et au 23 juillet, [trois pays européens](#) ont signalé des cas autochtones de dengue : le Portugal (2), l'Italie (3) et la France (4). L'Italie a signalé des cas dans la province de Bologne. La France a signalé des cas dans les départements de la Loire, des Bouches-du-Rhône et du Var. Des cas avaient déjà été signalés dans les Bouches-du-Rhône et le Var, mais il s'agit des premiers cas de dengue à transmission locale dans les régions de Bologne et de la Loire. Les deux cas signalés en janvier à Madère (Portugal), ont probablement été transmis en 2024.

Concernant le chikungunya, depuis le début de l'année 2025 et au 23 juillet, [deux pays d'Europe](#) ont signalé des cas autochtones : la France (38) et l'Italie (1). Sur les 12 clusters enregistrés en France, 10 sont considérés comme actifs. Le plus grand cluster, qui compte 13 cas, est situé à Salon-de-Provence, dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette année, c'est la première fois que des cas sont signalés dans

les départements de la Gironde et du Bas-Rhin. Les autres départements avaient déjà signalé des cas auparavant. En ce qui concerne le cas italien, il a été signalé dans la province de Plaisance et il s'agit du premier cas acquis localement depuis 2017.

La dengue et le chikungunya sont tous deux à [déclaration obligatoire](#) si l'infection a été contractée sur le territoire européen. Le diagnostic peut être fait au [Centre National de Référence](#) pour les arbovirus.